

L'an deux mille vingt et un, le cinq mars à quinze heures, le comité syndical du Syndicat Mixte de rivières du Marensin et du Born, dûment convoqué le vingt-six février deux mille vingt et un, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion du pôle animation de la commune de Moliets-et-Maa, sous la présidence de M. Jean MORA.

Identifiant : DEL2021CD050302

PRESENTS : M. Daniel BIREMONT, M. Jean MORA, M. Pierre LAPEYRE, M. Didier CLAVERY, M. Jean-Louis DAVERAT, M. Marc GAILLARD, M. Thierry GALLEA, Mme Martine GASTON, M. Jean-Jacques LEBLOND, Mme Aline MARCHAND et M. Jean-François LASTECOURES.

ABSENTS : M. Jean-Louis BARRERE, M. Jean-Michel MINVIELLE, M. Sébastien LABAT et Mme Nadine JOUSSELIN.

POUVOIRS : Mme Nadine JOUSSELIN à M. Jean MORA

Mme Aline MARCHAND est élu secrétaire de séance.

Membres en exercice : 15 Présents : 11 Pouvoir : 1

OBJET : Débat d'orientation budgétaire pour 2021

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2312-1,

Vu le rapport joint,

Vu les débats qui ont eu lieu lors de la séance du 05 mars 2021, rapportés dans le compte-rendu,

Considérant qu'aux termes du texte susvisé les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3.500 habitants, un débat a lieu au conseil syndical sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci,

Article unique

Le conseil syndical prend acte à l'unanimité du débat d'orientation budgétaire 2021.

Monsieur le Président est autorisé à signer toutes les pièces concernant la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "télécours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Président.

Jean MORA

SYNDICAT MIXTE DE RIVIERES

DU MARENSIN ET DU BORN

